



Une délégation de représentants FSU (comportant des membres des sections départementales du SNES et du SNEP) a été reçue à sa demande par Monsieur l'Inspecteur d'Académie de Saône-et-Loire et des membres de ses services le mercredi 27 juin pour examiner les conséquences locales des déclarations gouvernementales dans le domaine éducatif.

Concernant « l'assouplissement de la carte scolaire », l'Inspecteur d'Académie a indiqué que son annonce n'avait pas provoqué un afflux important de demandes de dérogation de la part des parents d'élèves. Cela confirme l'analyse de la section départementale du SNES : celle-ci considère que le principe de la sectorisation scolaire ne pose globalement pas de problème dans notre département puisque, jusqu'ici, les demandes de dérogations à la carte scolaire dans les collèges de Saône-et-Loire ne concernaient que 1 % des élèves. La FSU est donc opposée à la suppression à moyen terme de la sectorisation, annoncée par le gouvernement, et considère qu'elle doit être au contraire améliorée pour permettre une plus grande mixité sociale dans les établissements scolaires.

Concernant la redéfinition des secteurs de recrutement des collèges de Chalon/Saône, la délégation FSU a obtenu de la part de l'Inspecteur d'Académie l'assurance qu'elle n'était pas remise en cause par les récentes déclarations gouvernementales : les moyens nécessaires au fonctionnement des 5 collèges chalonnais seront maintenus jusqu'à la création, décidée par le Conseil Général, d'un nouvel établissement.

Concernant l'abrogation du décret « (de) Robien », la FSU constate que l'Inspection d'Académie n'a reçu ni les instructions ni les moyens nécessaires pour que les déclarations du Ministre de l'Education Nationale et du Président de la République puissent être complètement mises en œuvre dans les établissements à la rentrée 2007. En effet, la dotation restituée à ce titre pour les collèges de Saône-et-Loire est inférieure (139 h) à ce qui lui avait été retiré (156,5 heures). De plus, elle n'est composée que d'heures supplémentaires, ce qui limite considérablement ses possibilités d'utilisation.

La délégation FSU ne peut donc que constater qu'il y a loin entre les déclarations médiatiques du gouvernement et la réalité des moyens donnés à l'administration pour les mettre effectivement en œuvre sur le terrain.

Au terme de cette audience, la délégation FSU a demandé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie la convocation d'un Comité Technique Paritaire Départemental extraordinaire permettant de tirer toutes les conséquences pour la préparation de rentrée 2007 dans les collèges de Saône et Loire des récentes décisions gouvernementales.

